

### 1. Composition des classes :

CP ➔ M. Denis LAPOUGE

CE 2 / CM 1 ➔ Mme Danielle MEYNIER

CE 1 ➔ Mme Christine PERRIN

CM 1/ CM2 ➔ Mr David SATTLER (Directeur)  
➔ Mlle Prescille LAINE

### 2. Horaires :

	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi/mardi/jeudi/vendredi	8 h 30 – 11 h 45	13 h 30 – 16 h 15
Samedi	8 h 30 – 11 h 30	

### 3. Restauration scolaire :

Les élèves sont accueillis au restaurant scolaire du L. P. Luxembourg. Le restaurant fonctionne depuis le lundi 4 septembre, chaque jour de classe (sauf le samedi).

**Prix du repas :** ☞ enfants domiciliés à Vesoul = 4,02 €  
☞ enfants domiciliés dans une autre commune = 5,06 €

Des aides peuvent être accordées aux enfants vésuliens (suivant les ressources) par le Centre Communal d'Action Sociale (s'adresser à l'école pour obtenir les imprimés qui sont à retourner rapidement avec les justificatifs).

Si votre enfant souffre d'**allergies alimentaires** nécessitant un traitement médical vous devez en informer l'école le plus rapidement possible.

### 4. Garderie des Rêpes:

La garderie fonctionne de 16h15 à 18h30 au restaurant scolaire de l'école des Rêpes.

☞ Tarifs allocataires = 1,85 € ) goûter et transport compris

☞ Tarifs allocataires = 2,12 € )

Tout enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable.

### 5. Activités éducatives périscolaires :

La ville de Vesoul continuera de proposer des activités éducatives diverses après la classe, de 16 h 15 à 17 h 15, **à partir du lundi 18 septembre**. Ces activités sont facultatives. Un complément d'information figurera dans le cahier de liaison prochainement.

### 6. Vacances scolaires :

Toussaint	▶	du mardi 24 octobre (après la classe) au lundi 6 novembre (au matin).
Noël	▶	du samedi 23 décembre (après la classe) au lundi 8 janvier (au matin).
Hiver	▶	du samedi 24 février (après la classe) au lundi 12 mars (au matin).
Printemps	▶	du samedi 14 avril (après la classe) au jeudi 3 mai (au matin).
Été	▶	le mardi 3 juillet (après la classe).

### 7. Absences :

Les parents doivent impérativement **prévenir le jour même** le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant. Ils doivent venir chercher leur enfant dans la classe pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un élève ne sera autorisé à quitter seul l'école durant les cours.

## 8. Retards :

Les parents veilleront à ce que les enfants arrivent à l'heure.

L'accueil se fait à partir de 8 h 20 et 13 h 20. **Avant, les enfants sont sans surveillance.**

## 9. Entrées/Sorties :

Rappel : les enfants entreront par la cour et sortiront par le hall. Ils devront attendre le signal de l'enseignant de service pour pénétrer dans la cour de l'école.

## 10. Relations Parents/Enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème pouvant perturber la scolarité de leur enfant. Ils peuvent rencontrer les enseignants chaque fois qu'ils le jugent nécessaire (dans la mesure du possible, prendre rendez-vous).

## 11. Assurances :

Les enfants doivent **obligatoirement** être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sortie, piscine, etc.). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (**individuelle accident**).

Attention ! L'assurance responsabilité civile (= assurance au tiers) ne couvre que les dommages causés à autrui par son propre enfant. Il est possible de prendre une assurance individuelle à l'école.

## 12. Matériel :

Les livres prêtés doivent être couverts et porter lisiblement le nom de l'élève. Un papillon est collé à l'intérieur, merci d'aider l'enfant à le remplir, ceci pour le responsabiliser.

## 13. Liste des samedis vaqués :

23 SEPTEMBRE 2006	13 JANVIER 2007	07 AVRIL 2007
14 OCTOBRE 2006	03 FEVRIER 2007	12 MAI 2007
18 ou 25 NOVEMBRE 2006 (à confirmer)	24 FEVRIER 2007	02 JUIN 2007
09 DECEMBRE 2006	17 MARS 2007	23 JUIN 2007

## 14. Problème des poux :

Comme à chaque rentrée, il vous est demandé d'être particulièrement vigilants à ce sujet. Nous vous en remercions

## 15. Réunion de rentrée :

Une réunion de rentrée aura lieu à l'école le **vendredi 17 septembre à 18 h 00**. A cette occasion, les personnes qui désirent se présenter aux **élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École** pourront se faire connaître.

**Bonne rentrée à tous.**

Pour l'équipe enseignante,  
David SATTLER

Signature,